



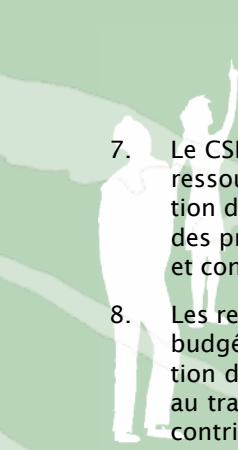
# INFORMATION GÉNÉRALE

## COMPTE SUPPLÉMENTAIRE DU BUDGET ORDINAIRE

1. Le Directeur général a proposé d'établir un compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) alimenté par des contributions volontaires, afin d'élargir et de renforcer la capacité d'exécution du BIT au regard des priorités fixées dans le programme et budget de l'OIT pour 2008-09, en particulier pour la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent.
2. Cette proposition fait suite à la discussion engagée sur ce point par le Conseil d'administration à sa 297<sup>e</sup> session en novembre 2006. De nombreux Etats Membres avaient alors souligné les difficultés et les contraintes réelles auxquelles ils étaient confrontés, s'agissant d'augmenter leurs contributions à l'OIT, tout en reconnaissant l'importance d'un renforcement des services fournis dans les pays. Le Directeur général a encouragé une réflexion novatrice sur le budget ordinaire pour que l'Organisation puisse remplir son mandat en répondant aux besoins croissants des mandants tripartites.
3. Une stratégie budgétaire comportant trois volets a donc été élaborée et a fait l'objet de discussions avec les mandants. Elle s'appuie, d'une part, sur les deux sources de financement existantes que sont le budget ordinaire, alimenté par les contributions mises en recouvrement, et les contributions volontaires extrabudgétaires versées par des donateurs pour des programmes de coopération technique spécifiques et, d'autre part, le nouvel élément que serait le CSBO. Les contraintes financières pesant sur les Etats Membres et l'absence de consensus en faveur soit d'une croissance réelle du budget, soit du maintien de sa stagnation sont reconnues. Il n'est cependant pas exclu que, lors d'exercices biennaux ultérieurs, un accord se fasse sur une augmentation réelle du budget ordinaire.
4. L'ouverture d'un CSBO à titre expérimental et à un niveau prudent et modéré aiderait à pallier l'insuffisance des ressources due à l'absence de croissance réelle – une croissance nécessaire – du budget ordinaire pour 2008-09, en attendant que les pays surmontent les difficultés et contraintes auxquelles ils sont confrontés. Venant s'ajouter au budget ordinaire et aux ressources extrabudgétaires, le CSBO offrirait une troisième source de financement permettant d'élargir et d'approfondir les priorités et résultats en matière de travail décent, en concertation avec les mandants tripartites des Etats Membres, dans le cadre de la réforme des Nations Unies et de la coopération interinstitutions. Il pourrait également se transformer en mécanisme permanent pour les pays souhaitant apporter au budget ordinaire une contribution supérieure à celle approuvée pour l'ensemble des Etats Membres par la Conférence internationale du Travail.
5. Le CSBO a fait l'objet de consultations en tant que solution envisageable. Les réactions à cette proposition ont été suffisamment positives pour que les propositions de programme et de budget du Directeur général soient fondées sur l'hypothèse que l'on pourra parvenir à un accord tripartite dans le temps disponible, de sorte qu'un tel compte puisse être alimenté par des contributions volontaires en 2008-09. La mise en place du CSBO est essentiellement fondée sur la croyance que l'on pourra mobiliser le soutien unanimement exprimé par les Etats Membres en faveur de l'Organisation, de sa pertinence et de son rôle fondamental et trouver une solution acceptable pour tous.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

6. Le CSBO est un moyen à la fois souple et transparent de pallier le déficit de ressources sans créer d'obligations pour les Etats Membres, que ce soit pour l'exercice biennal 2008-09 ou les exercices futurs. Il n'affecte en rien le budget ordinaire de base mais permet aux pays qui souhaitent voir se développer les activités de l'OIT d'apporter une contribution à la fois transparente, soumise à tous les moyens de contrôle et de gouvernance du budget ordinaire et comptabilisée séparément.

- 
7. Le CSBO refléterait les orientations et priorités du Conseil d'administration quant à l'utilisation stratégique des ressources et renforcerait son importante fonction de surveillance et de contrôle. Les priorités régissant l'utilisation du CSBO découleraient du cadre stratégique, du programme et budget, des réunions régionales de l'OIT et des priorités nationales dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent tels que définis et conçus par les mandants.
  8. Les ressources du CSBO seraient utilisées conjointement avec celles du budget ordinaire et les ressources extra-budgétaires en vue d'élargir et de renforcer la capacité de mettre en œuvre les programmes par pays de promotion du travail décent dans le contexte de la réforme des Nations Unies et de renforcer les éléments ayant trait au travail décent dans les plans de développement nationaux. Cela permettra à l'OIT de soutenir les initiatives contribuant à accroître la cohérence du système des Nations Unies en s'appuyant sur une base financière plus solide. L'accent étant mis sur le travail décent et l'emploi productif pour sortir de la pauvreté, le CSBO pourrait être alimenté par des contributions des Etats Membres qui destinent leur aide publique au développement à l'atténuation de la pauvreté et à d'autres objectifs de développement.
  9. Le CSBO pourrait être un mécanisme utile pour encourager la collaboration Sud-Sud au sein des régions et entre elles. Cela nécessiterait un échange d'expériences et l'établissement de liens de solidarité entre pays en développement, en particulier dans des domaines où l'OIT pourrait compléter la coopération bilatérale entre eux et leurs mandants.
  10. Le CSBO permettrait de mieux intégrer d'une manière transparente les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires. Depuis novembre 2004, le Conseil d'administration encourage le BIT à conclure des accords de partenariat pluriannuels avec des organismes donateurs, en conformité avec ses propres cycles de programmation, priorités stratégiques et règles, en vue de fournir de meilleurs services et de résoudre les déséquilibres majeurs dans les domaines bénéficiant d'un soutien extrabudgétaire et leur répartition géographique. Cela a été réaffirmé par la Conférence internationale du Travail en juin 2006 et a fait l'objet de discussions détaillées lors d'une réunion de suivi avec l'ensemble des donateurs qui a eu lieu en octobre 2006 au Centre international de formation de l'OIT à Turin.
  11. Le CSBO est une étape logique. Il offrirait une possibilité supplémentaire aux donateurs qui financent actuellement le programme de coopération technique de l'OIT: ces derniers pourront en effet continuer à apporter un financement extrabudgétaire à des projets de coopération technique spécifiques ou conclure des accords de partenariat pluriannuels ou encore aligner plus étroitement leurs contributions volontaires sur le budget ordinaire par le biais du CSBO. Le Bureau s'attend par ailleurs à ce que le CSBO aide à attirer de nouveaux contributeurs au budget de l'Organisation.
  12. Les coûts de transaction associés au CSBO seraient bien inférieurs aux coûts que génère actuellement l'exécution de plus de 1 200 projets de coopération technique autonomes dans plus de 140 pays, faisant l'objet de plus de 600 accords de financement différents conclus avec plus de 60 organismes donateurs. Le Bureau proposerait de faire payer les frais administratifs et de soutien technique associés au CSBO sur la base d'un recouvrement des coûts. Le coût estimatif du soutien administratif ne dépasserait pas 7 pour cent.
  13. Dans le contexte des réformes du système des Nations Unies, la nécessité de disposer de ressources de base accrues, prévisibles et non préalablement affectées afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité des organismes des Nations Unies dans l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été soulignée par le Secrétaire général, les ministres chargés du développement, ainsi que dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, et par plusieurs membres du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Il semblerait, en revanche, que les fonds extrabudgétaires déjà affectés faussent la perspective stratégique des différentes institutions<sup>1</sup>.
  14. Pour résoudre ce problème, l'OMS, le HCR et d'autres organismes des Nations Unies ont récemment mis en place des comptes «volontaires de base» semblables au CSBO. Pour concevoir le CSBO, le Bureau s'est inspiré des bonnes pratiques et des enseignements tirés par ces organismes, tout en gardant à l'esprit la spécificité du mandat et de la structure tripartite de l'OIT, et en tenant soigneusement compte de plusieurs documents et rapports importants sur la nécessité d'aligner, d'harmoniser et de réformer les mécanismes de financement et la planification stratégique au sein du système des Nations Unies.

## PRIORITÉS PROPOSÉES

15. En juin 2006, la Conférence internationale du Travail a réaffirmé que ce seront les programmes par pays de promotion du travail décent, mis sur pied grâce à des consultations engagées au niveau national avec les mandants, qui permettront de faire du travail décent une réalité pour ces derniers, dans leurs pays, et d'intégrer l'Agenda du travail décent dans le cadre de programmation du système des Nations Unies. C'est également par le biais de ces programmes que le CSBO permettra d'améliorer la fourniture de services aux pays dans le cadre de la réforme des Nations Unies.
16. A cet égard, un soutien en matière de capacités est nécessaire en amont comme en aval. En amont, l'amélioration constante des produits et des moyens d'action du Bureau est essentielle, qu'il s'agisse de l'élaboration des normes

<sup>1</sup> Voir issues note: «Funding for results: Funding the UN system on development, environment and humanitarian relief», note préparée pour le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, établi par le précédent Secrétaire général.

et du contrôle de leur application, de la recherche et du partage des connaissances ou de l'aide à la formulation de politiques et aux activités opérationnelles. En aval, la participation aux opérations des Nations Unies doit être considérablement renforcée, en particulier dans la grande majorité des Etats Membres où l'OIT n'a pas de représentation permanente.

17. Le CSBO financerait notamment les activités suivantes:
- élargissement de la couverture technique et géographique des programmes par pays de promotion du travail décent dont la gestion est axée sur les résultats. C'est par le biais de ces programmes que le BIT contribue aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux plans nationaux de développement;
  - participation du Bureau et des mandants au processus de réforme des Nations Unies, aux programmes uniques mis en place à titre d'essai («One UN») et aux activités exécutées dans certains pays pilotes dans le cadre du partenariat PNUD-OIT, en particulier dans la grande majorité des Etats Membres où l'OIT n'a pas de représentation permanente;
  - renforcement des mandants tripartites de façon qu'ils puissent, en tant que partenaires de qualité, participer au débat et à la prise de décisions sur les politiques économiques, sociales et du travail, les stratégies de réduction de la pauvreté et les priorités et plans nationaux de développement;
  - suivi des décisions prises lors des réunions régionales telles que l'agenda pour l'Hémisphère 2006-2015 adopté à la seizième Réunion régionale des Amériques, la Décennie du travail décent pour l'Asie proposée par la quatorzième Réunion régionale asiatique, et les résultats de la onzième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 23-27 avril 2007);
  - amélioration continue de la base de connaissances, des produits et moyens d'action du BIT au service du développement;
  - intégration des objectifs du travail décent dans le système multilatéral.

## MODALITÉS PROPOSÉES

18. Le CSBO ne serait pas soumis à l'approche projet par projet, contrairement à la plupart des financements extrabudgétaires, mais fonctionnerait comme le budget ordinaire: il serait soumis aux mêmes règles de gouvernance et de contrôle et contribuerait aux mêmes résultats.
19. Le CSBO serait indépendant des activités extrabudgétaires en cours puisque, comme le reconnaît le Bureau, de nombreux donateurs vont vouloir continuer à financer les projets ou programmes de coopération technique qui leur tiennent particulièrement à cœur. Ce financement extrabudgétaire peut être destiné à certains programmes ou pays et être assorti de conditions spécifiques concernant la contribution, comme celles qui peuvent découler de prescriptions de la législation nationale.
20. Au moyen d'une «affectation souple», les contributions au CSBO pourraient être liées à un objectif stratégique ou à une région en particulier, ou aux deux. Cela permettrait aux contributeurs de s'occuper des problèmes ou des pays qu'ils considèrent comme prioritaires tout en respectant les priorités et les besoins généraux définis dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
21. Cela permettrait aux contributeurs potentiels et au BIT de faire face, en réduisant au minimum les coûts de transaction, aux déficits et aux besoins les plus urgents en matière de ressources, dans le cadre des priorités fixées par les mandants pour la région visée. Les fonds du CSBO serviraient à combler rapidement des déficits spécifiques, soigneusement évalués, dans les services fournis aux pays, tels qu'ils sont définis dans les documents relatifs aux programmes par pays de promotion du travail décent, compte tenu par ailleurs du portefeuille existant de projets de coopération technique et du budget ordinaire.
22. Le CSBO serait géré comme un compte séparé, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, et subordonné à tous les mécanismes de contrôle établis: vérification externe et interne des comptes, surveillance et évaluation périodiques. Il ferait l'objet de rapports périodiques et de synthèse soumis au Conseil d'administration et aux contributeurs. Ainsi, les coûts administratifs de la gestion des fonds de ce compte supplémentaire s'en trouveraient réduits.
23. Un prototype de rapport financier faisant fond sur les bonnes pratiques internationales et les enseignements tirés par d'autres institutions des Nations Unies est en cours d'élaboration. Des rapports seraient établis pour l'ensemble des contributions au CSBO, mais les noms des donateurs ainsi que les montants versés par chaque contributeur seraient clairement indiqués.



## CALCUL DES ESTIMATIONS INITIALES

24. L'estimation initiale des ressources supplémentaires requises est modérée (56 millions de dollars des Etats-Unis, soit près de 6 pour cent du total des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires). Il est entendu qu'il sera nécessaire de tester la viabilité du mécanisme proposé et de l'associer efficacement au cycle du programme et budget.
25. Les estimations fournies au tableau 5 des Propositions de programme et de budget pour 2008-09, qui présentent en détail les besoins de ressources supplémentaires par objectif stratégique et par région, en sus des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, ont été établies compte tenu des besoins supplémentaires recensés dans les programmes par pays existants et dans le cadre de consultations tenues avec les régions. Les estimations initiales sont donc censées encourager et faciliter un dialogue transparent avec les donateurs et les mandants tripartites, et permettre aux Etats Membres de prendre une décision éclairée et réfléchie sur l'approche du CSBO à partir d'une évaluation complète de la situation financière de l'Organisation.
26. A mesure de l'élaboration, de la révision et de l'amélioration des programmes par pays de promotion du travail décent, le Bureau incorporera une appréciation et une évaluation des besoins prioritaires supplémentaires dans tous les documents futurs relatifs aux programmes par pays. Ce procédé permettra aux mandants dans les régions et au Bureau d'analyser, de revoir, d'apprécier et d'évaluer systématiquement les besoins réels des mandants tripartites ainsi que les déficits constatés à l'heure de répondre aux priorités fixées.
27. Les conclusions du prochain réexamen de la structure extérieure de l'OIT, les changements de cap importants qui se produiraient par rapport à l'orientation actuelle de la réforme du système des Nations Unies, ou une évolution imprévue survenant dans les régions pourront contraindre à revoir les estimations initiales des besoins de ressources supplémentaires par objectif stratégique et par région. En pareils cas, le CSBO offre un moyen suffisamment souple de revoir et d'actualiser les estimations initiales. Dans le cadre de la procédure ordinaire de présentation de rapports au Conseil d'administration, le Bureau indiquerait les causes de la modification des estimations initiales et demanderait aux mandants tripartites des orientations à cet égard.

## PROCHAINES ÉTAPES POSSIBLES

28. Les caractéristiques et critères principaux du CSBO figurent dans le présent document et seront examinés conjointement avec les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
29. Lors de sa 298<sup>e</sup> session, en mars 2007, le Conseil d'administration examinera le CSBO et aura l'occasion de conclure un accord de principe à ce sujet. S'il est accepté, cet instrument permettra à la Conférence internationale du Travail d'approuver, à sa 96<sup>e</sup> session en juin 2007, les Propositions de programme et de budget pour 2008-09. Ce calendrier laisserait encore six à neuf mois au Bureau et à ses mandants pour demander des ressources supplémentaires pour le CSBO, avant que le Programme et budget pour 2008-09 ne prenne effet.
30. Certains contributeurs, qui examinent actuellement les meilleures options possibles pour financer l'ONU et l'OIT dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, pourraient avoir besoin de davantage de temps. Toutefois, en obtenant des ressources suffisantes auprès d'autres contributeurs, le Bureau et les mandants tripartites pourraient tester l'approche du CSBO ainsi que l'améliorer et l'affiner en vue d'une injection de nouvelles contributions volontaires, plus nombreuses et plus importantes, dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2010-11. Le Bureau pourrait également poursuivre avec d'autres institutions du système des Nations Unies ses consultations sur la question de la mise au point d'une approche unifiée et cohérente du financement de l'OIT, des Nations Unies et du système multilatéral dans son ensemble.
31. Au départ, les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et le CSBO s'appuient sur le soutien vigoureux apporté à l'OIT et aux objectifs stratégiques recensés dans l'Agenda du travail décent. Manifestement, il y a une forte volonté tripartite de voir l'OIT aboutir dans l'exécution de son mandat, et il faut espérer que cette volonté politique pourra se traduire par des contributions concrètes au CSBO et par une approche souple, gages d'un financement adéquat et prévisible pour l'avenir.

Le 1<sup>er</sup> mars 2007.